



PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

« Chers collègues,

Nous allons étudier ce soir, comme d'habitude à cette période de l'année, nos différents budgets primitifs pour 2024. Celui relatif à la Ville se monte à 27,8 millions d'euros, dont 9,1 consacrés aux investissements.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, une gestion particulièrement rigoureuse demeure indispensable, à la fois pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, mais aussi pour déterminer nos choix d'investissements.

Ces derniers portent plus particulièrement cette année sur la construction d'une nouvelle salle omnisport, jouxtant le gymnase Robert Célérier. La construction de la salle a débuté il y a quelques semaines et elle devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année.

J'en profite pour ouvrir une parenthèse. Certains responsables d'associations se vantent de connaître déjà les créneaux d'occupation qui leur auraient été accordés. C'est d'autant plus remarquable, que nous n'avons pas encore travaillé sur ce sujet.

L'autre gros chantier est également entamé, puisqu'il s'agit de la première phase de réfection du réseau pluvial qui descend du quartier des Terrasses jusque dans le port. La partie consacrée au Musoir a nécessité un mois et demi de travaux. Les travaux se poursuivent sur la partie basse dans les semaines à venir.

Un peu plus tard dans l'année, c'est un chantier de voirie qui débutera avec la réfection de l'avenue Gounod.

Il ne s'agit là que de quelques exemples de nos dossiers les plus importants pour 2024 et il convient de rappeler qu'ils seront menés à bien dans le respect de l'engagement que nous avons pris avant les élections municipales de 2020, à savoir l'absence d'augmentation des taux d'imposition. Ces derniers seront d'ailleurs également soumis à votre approbation au cours de cette séance.

Je profite également de cette ouverture de conseil pour évoquer la modification du stationnement, particulièrement dans le quartier des Cordiers.

Vendredi en fin de journée, une pétition a été déposée à l'accueil de la mairie. Elle demande, en des termes extrêmement courtois, la tenue d'une réunion publique concernant les changements dans le mode de stationnement dans ce quartier.

Étant en réunion à l'extérieur à ce moment, je n'en avais pas eu connaissance, et je remercie donc les représentants de la presse, promptement avisés par l'auteur de cette pétition, de m'avoir informé durant le week-end.

En regardant de près la liste des 108 signataires, il s'avère qu'ils ne sont que la moitié à résider dans le quartier des Cordiers (56) et à être donc réellement concernés.

La lecture de la pétition, rédigée de manière très polie, évoque le souhait de « *dissiper les malentendus* », de « *maintenir un environnement harmonieux et fonctionnel* ». Cela encourage vivement à la signature.

Je suis d'ailleurs étonné qu'elle ait recueilli si peu de paraphes, alors qu'elle a circulé une dizaine de jours.

Moi-même, si je n'avais pas connu les tenants et aboutissants, j'aurais presque pu la signer. En effet, qui ne souhaite pas vivre dans un cadre harmonieux et fonctionnel ? Qui ne souhaite pas que les besoins de chacun soient pris en compte ?

Le courrier qui accompagne cette pétition indique que « *certains cas particuliers mériteraient mon attention* ». Je suis tout à fait d'accord. Chaque cas mérite mon attention. Les Tréportais savent qu'elle leur est acquise. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux, habitant à l'année ou non, m'ont déjà interpellé, oralement ou par écrit, et ont reçu une réponse. La porte de mon bureau est toujours ouverte.

Certains ont même mis en avant des situations auxquelles nous n'avions pas pensé, ce qui nous a conduit à ajuster le système en y apportant des modifications à la marge. La confidentialité et le caractère privé de certaines informations qui m'ont alors été données n'auraient pas permis une expression en réunion publique.

Par expérience, sur des thèmes comme celui-ci, les réunions publiques tournent toujours court. Quelques personnes y monopolisent la parole et l'attention, empêchant les personnes qui le souhaitent d'émettre un avis constructif.

Je m'interroge sur les motivations de l'auteur de cette pétition.

Mme Henrot s'autoproclame porte-parole des habitants et des commerçants du quartier. Beaucoup d'habitants ne la connaissent pas. Quant aux commerçants que j'ai pu rencontrer, ils m'ont certifié ne pas l'avoir désignée porte-parole.

Elle se présente ici de manière très bienveillante, mais les signataires de cette pétition ne savent pas tous que ses publications sur les réseaux sociaux sont le fruit de son amertume à l'égard du Maire et de tentatives, souvent vaines, de manipulation. Toujours insatisfaite, elle essaye de rallier les autres à sa cause, et ne fait qu'alimenter son mécontentement. Ne pas avoir été élue aux municipales semble lui être resté en travers de la gorge.

La ficelle étant un peu grosse, chacun comprend vite. Mais cela n'empêche pas d'entretenir pendant ce temps un climat délétère, bien loin de « l'harmonie » revendiquée.

Fort heureusement, cela n'impacte pas le fonctionnement de notre collectivité, où une opposition constructive et informée a permis l'adoption à l'unanimité de ces modifications. Des échanges réguliers et pragmatiques, tant avec les élus de la majorité qu'avec ceux de l'opposition, aujourd'hui même encore, permettent d'établir et de conforter cet esprit de concorde. Je vous en remercie, chers élus.

Je concède volontiers que cette annonce, qui a fait suite à une longue réflexion, est arrivée à un moment où des propriétaires de meublés avaient déjà signé des contrats de location, ce qui les met en difficulté vis-à-vis de leurs clients.

Ce type de changement n'arrive jamais au bon moment. Il fera nécessairement des heureux, mais aussi des mécontents. Mais une chose est sûre : nous avons dans ce quartier un problème de stationnement et nous ne pouvons le laisser perdurer sans réagir. Laissons-nous le temps de constater sur le terrain, les résultats et d'y apporter des modifications si cela est utile.

Certains commerçants et habitants de ce beau quartier m'ont fait des suggestions. Nous les regarderons attentivement et ne manquerons pas de revenir vers eux, pour poursuivre notre but : construire avec les personnes de bonne volonté Le Tréport de demain.

COURRIERS RECUS :

Ø

Sommaire

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023	4
ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE	10
DÉLIBÉRATIONS	12
<u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u>	<u>12</u>
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES	12
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2024	12
5.6 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX	13
INFORMATION EXERCICE DES MANDATS LOCAUX	13
<u>7. FINANCES LOCALES</u>	<u>13</u>
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	13

BUDGET VILLE – AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS	13
AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT	15
ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET VILLE	18
ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS	20
ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT	21
7.2 FISCALITÉ.....	23
FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX 2024.....	23
7.5 SUBVENTIONS	24
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	24
SUBVENTION AU CCAS 2024	26
7.10 DIVERS	28
MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX	28
REMBOURSEMENT FACTURES EDF AU SECOURS POPULAIRE – LOCAUX SIS 4 BIS RUE DE LA DIGUE	29
POINTS SUPPLÉMENTAIRES	30
<u>3. DOMAINE ET PATRIMOINE</u>	<u>30</u>
3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	30
CONVENTION DE SERVITUDES – PARCELLE AL 81 - ENEDIS	30
<u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u>	<u>31</u>
5.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS.....	31
MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER	31
MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES.....	33
<u>9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES</u>	<u>35</u>
9.4 VŒUX ET MOTIONS.....	35
MOTION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER	35
QUESTIONS ORALES	36
DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023	

2024/044	28/02/2024	Passation convention mise à disposition de salles – Ville du Tréport / Société SGS automotive services	Mise à disposition d'une salle pour passage examens théoriques du code de la route entre le lundi et le samedi, pour les jours planifiés entre les parties Tarif mise à disposition pour une journée : 63€. Durée : 1 an à compter de sa signature.
2024/045	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°609	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/046	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°520	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 467,00€
2024/047	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°514	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/048	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n° A1	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/049	15/02/2024	Contrat location – cabine de plage n°607	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/050	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°619	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/051	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°500	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/052	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°522	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 467,00€
2024/053	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°519	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 467,00€
2024/054	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°614	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/055	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°605	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/056	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°611	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/057	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°602	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/058	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°518	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/059	15/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°527	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 701,50€

2024/060	13/02/2024	Culture - Convention de co-accueil – Ville du Tréport / Théâtre du château de la Ville d'Eu – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Co-accueil pour la programmation de 2 ateliers et 2 représentations du spectacle «[In]time » du 14/02/2024 à 13h30 et 15h (ateliers) et 19h30 et 20h30 (représentations) à la salle Serge Reggiani Dispositions matérielles et financières des 2 villes : technique son et lumière + le transport aller et retour + transfert + la restauration et le catering + l'hébergement + les droits d'auteur (SACEM + SACD) + le personnel SSIAP + le personnel mis à disposition par les 2 Villes Les dispositions matérielles et financières sont réparties entre le théâtre du château de la Ville d'Eu et la Ville du Tréport Jauge : 13 places pour le théâtre du château + 12 places pour la Ville du Tréport
2024/061	13/02/2024	Culture - Avenant convention de co-accueil – Ville du Tréport / Théâtre du château de la Ville d'Eu – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Ajout d'une disposition : Chaque partie prendra en charge 50% des dépenses totales déduction faite de la billetterie
2024/062	19/02/2024	Contrat de prestation – Ville du Tréport/ association des anciens de l'école d'apprentissage maritime de Grand Fort – concert du 28/07/2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Concert de chants marins du 28/07/2024 au forum Contrat : 1 750€ TTC technique, transport et restauration inclus A la charge de la Ville : le catering et le paiement des droits d'auteur
2024/063	16/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°517	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/064	16/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°616	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/065	16/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°608	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/066	16/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°610	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/067	16/02/2024	Contrat location – cabine de plage n°501	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/068	16/02/2024	Contrat location – cabine de plage n°502	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/069	16/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°525	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 701, 50€
2024/070	16/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°524	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 467,00€
2024/071	16/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°603	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/072	16/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°510	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/073	16/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°516	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€

2024/074	14/02/2024	Commande publique – Contrat de prestations de services 2024 – SAGELEC	<p>Considérant l'acquisition de 7 cabines de WC automatiques entre 2019 et 2022 qui ne sont plus sous garantie ;</p> <p>Considérant la nécessité de disposer d'un contrat de services pour la vérification et la maintenance de ces installations ;</p> <p>Il a été décidé de retenir la société SAGELEC pour la vérification semestrielle et la maintenance de ces cabines WC automatiques, solution hors pièces,</p> <p>Montant annuel : 3 046€ HT soit 3 655,20€ TTC</p> <p>Contrat prendra effet dès sa notification et prendra fin au 31.12.2024</p>
2024/075	19/02/2024	Contrat de cession – Ville du Tréport/ SLC productions – retraite aux flambeaux feu de la St-Jean et fête de la musique du 21/06/2024 – animation culturelle 2024	<p>Animation culturelle 2024</p> <p>Retraite aux flambeaux avec la troupe LA BATUCADA dans le cadre du feu de la St-Jean et de la fête de la musique du 21/06/2024 de 21h45 à 23h30</p> <p>Contrat : 3 990€ TTC transport inclus</p> <p>Un acompte de 1 117€ TTC sera versé à la suite de la signature du contrat. Le solde sera versé à l'issue de la représentation sur présentation d'une facture</p> <p>A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et la restauration</p>
2024/076	19/02/2024	Contrat de cession – Ville du Tréport / SLC productions – retraite aux flambeaux 13/07/2024 – animation culturelle 2024	<p>Animation culturelle 2024</p> <p>Retraite aux flambeaux avec la troupe LE GUGGEN MUSIK dans le cadre du 13/07/2024 de 21h45 à 23h30</p> <p>Contrat : 3 700€ TTC transport inclus</p> <p>Un acompte de 1 100€ TTC sera versé à la suite de la signature du contrat. Le solde sera versé à l'issue de la représentation sur présentation d'une facture</p> <p>A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et la restauration</p>
2024/077	Signature en cours	Convention - Ville Le Tréport/ association Unis-Cité - sensibilisation aux écrans et au numérique en février et mars 2024 - animation culturelle 2024	<p>Animation culturelle 2024</p> <p>Dans le cadre du projet « ludéo » de la ludothèque de la médiathèque du Tréport, la Ville organise 3 ateliers « sensibilisation à l'usage des écrans et du numérique » à la médiathèque les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12.03.2024, de 17h30 à 18h30, - 20.03.2024, de 14h à 15h, - 26.03.2024, de 17h30 à 18h30 <p>Et une médiation culturelle lors d'un tournoi de jeu vidéo : 29.02.2024, de 14h à 17h</p> <p>Accueil de ses prestations : gratuit</p>
2024/078	19/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°601	<p>Location cabine de plage</p> <p>Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2024</p> <p>redevance 1 002,00€</p>
2024/079	19/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°615	<p>Location cabine de plage</p> <p>Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2024</p> <p>redevance 668,00€</p>
2024/080	19/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°528	<p>Location cabine de plage</p> <p>Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2024</p> <p>redevance 467,00€</p>
2024/081	19/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°621	<p>Location cabine de plage</p> <p>Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2024</p> <p>redevance 1 002,00€</p>
2024/082	19/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°513	<p>Location cabine de plage</p> <p>Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2024</p> <p>redevance 1 002,00€</p>

2024/084	19/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°623	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/085	19/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°622	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/086	19/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°511	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/087	19/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°618	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/088	19/02/2024	Contrat location - cabine de plage n°613	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/089	19/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°509	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/090	20/02/2024	Contrat de prestations de services pour l'application Flowbird	<p>Considérant la possibilité, pour les usagers des parkings, d'effectuer le paiement de leurs droits de stationnement à distance depuis un téléphone portable, une tablette, un ordinateur par le biais d'une application ;</p> <p>Considérant la volonté de la commune de mettre en place ce service pour l'ensemble de ses parkings « de surface » ;</p> <p>Considérant la proposition de contrat de service reçue de la société FLOWBIRD SAS pour la mise en place et la gestion du service flowbird relatif au paiement à distance des droits de stationnement ;</p> <p>Il a été décidé de retenir la société FLOWBIRD SAS pour la fourniture, le déploiement et la gestion du service flowbird</p> <p>Montant annuel des frais fixes est nul</p> <p>Montant annuel des frais variables sera indexé sur la volumétrie des transactions</p> <p>Coût unitaire facturé par transaction est de 0.11€ HT</p> <p>Prise d'effet du contrat : à compter du 01.04.2024 pour 36 mois</p>
2024/091	20/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°612	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/092	20/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°606	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/093	20/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°617	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/094	21/02/2024	Domaine et patrimoine – aliénation – vente de gré à gré d'un matériel d'entretien des terrains en stabilisé LIPCO modèle RTD155	<p>Considérant le matériel d'entretien des terrains en stabilisé LIPCO modèle RTD155, acquis le 08.09.2020 dont l'usage n'est pas en adéquation avec les besoins du CTM ;</p> <p>Considérant la proposition de reprise dudit matériel par la société AGRI SANTERRE pour un montant de 4 200€ TTC reçue le 02.10.2023 ;</p> <p>Il a été décidé d'accepter la proposition de la société AGRI SANTERRE pour un montant de 4 200€</p>

2024/095	21/2/2024	Domaine et patrimoine – aliénation – vente de gré à gré d'un broyeur élagueuse MANGOUST 450i ROUSSEAU	Considérant la vétusté du broyeur élagueuse MANGOUST 450i ROUSSEAU, acquis en avril 1995 ; Considérant la proposition de reprise dudit matériel par la société AGRI SANTERRE pour un montant de 1 800€ TTC reçue le 02.10.2023 ; Il a été décidé d'accepter la proposition de la société AGRI SANTERRE pour un montant de 1 800€
2024/096	26/02/2024	Culture – contrat de cession – Ville du Tréport/ Gomme production – spectacles du 09.04.2024- animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Spectacle Rag'n boogie et Rag'n boogie, la toute petite histoire d'une extraordinaire musique le 09.04.2024 à 09h30 et 20h à la salle Serge Reggiani Contrat : 3 376€ TTC transport inclus A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering
2024/097	Signature en cours	Culture – Convention Ville du Tréport/ Harmonie « l'avenir » d'Oye-Plage - Fête de la mer troupe oye plage - 28/07/2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Dans le cadre de la fête de la mer le 28/07/2024 à : - 09h00 et 12h15 : défilé officiel dans les rues du Tréport -15h : représentation prévue place de la poissonnerie pour la sortie en mer Convention : 1 950€ technique, transport et restauration inclus A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et le catering
2024/098	26/02/2024	Culturel – contrat de cession – Ville du Tréport/ impérial show – concerts du 02.08.2024– animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Concert Goldman story et collectif métissé le 02.08.2024 à 21h et 22h sur la place de la Batterie Contrat : 34 800€ TTC transport, hébergements et technique inclus A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering
2024/099	27/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°521	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 701,50€
2024/100	27/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°604	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/101	27/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°503	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/102	28/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°505	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/103	28/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°620	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/104	28/02/2024	Contrat location -cabine de plage n°526	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 467,00€
2024/105	Signature en cours	Convention 2024 – Ville du Tréport/ M. Jean-Claude COURCHAY – initiations activités artistiques	Signature convention de partenariat en vue de l'encadrement des ateliers artistiques Interventions à l'EHPAD du Tréport et ateliers prévus en juillet et août 2024 Interventions consenties à titre gracieux.

2024/106	01/03/2024	Contrat location -cabine de plage n°515	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 1 002,00€
2024/107	01/03/2024	Contrat location -cabine de plage n°624	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/108	01/03/2024	Contrat location -cabine de plage n°508	Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€

ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2024/074	12/02/2024	Restriction temporaire du stationnement rue du Docteur Pépin	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements, au droit du 13, rue du Docteur Pépin afin de permettre l'emménagement d'un habitant	15 et 16/02/2024 de 8h00 à 18h00
2024/075	14/02/2024	ODP 2024 : PIZZERIA DE LA TOUR		
2024/076		ODP 2024: LE LAGON BLEU		
2024/077	16/02/2024	Restriction temporaire de la circulation des piétons quai François 1 ^{er}	Mesures de restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la création d'un regard sur le réseau pluvial face au n°20 quai François 1 ^{er}	Du 19/02/2024 au 21/02/2024 de 08h00 à 17h00 hors week-end
2024/078	16/02/2024	Fermeture des terrains de sport du complexe sportif Sainte-Croix Abrogé par arrêté 2024/079 du 16/02/2024	Fermeture des terrains en raison des conditions climatiques	Le 17/02/2024
2024/079	16/02/2024	Fermeture partielle des terrains de sport du complexe sportif Sainte-Croix	Fermeture des terrains en raison des conditions climatiques à l'exception de l'ancien terrain de rugby	Le 17/02/2024
2024/080	19/02/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement sur 3 emplacements, au droit du 10 rue Suzanne afin de permettre l'emménagement d'un habitant	Les 12 et 13/03/2024
2024/081	19/02/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Vincheneux	Restriction temporaire du stationnement sur 1 emplacement, rue Vincheneux dans le cadre du nettoyage de la toiture de l'habitation située au 23 rue Vincheneux	Les 20 et 21/02/2024
2024/082	20/02/2024	Autorisation installation échafaudage - rue Suzanne	Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 2 places au niveau du 95 rue Suzanne, dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture	Du 20/02 au 15/03/2024
2024/083	22/02/2024	ODP 2024 : LA VILLA MARINE		
2024/084	21/02/2024	ODP 2024: LA MARINE		
2024/085	21/02/2024	ODP 2024 : HOTEL LE SAINT-YVES		
2024/086	22/02/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Vincheneux	Restriction temporaire du stationnement sur 1 emplacement, rue Vincheneux dans le cadre du nettoyage de la toiture de l'habitation située au 23 rue Vincheneux	27/02/2024
2024/087	22/02/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement place de la Poissonnerie « manifestation locale »	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement place de la Poissonnerie	Le 08/03/2023 à partir de 17 heures 30
2024/088	22/02/2024	Autorisation installation échafaudage - rue Saint-Nicolas	Échafaudage installé 41 rue Saint-Nicolas, dans le cadre des travaux de réfection des joints de briques de l'habitation	Du 26/02 au 23/03/2024

2024/089	21/02/2024	Levée de l'interdiction d'accès et de circulation sur la sente Bruno Garraud et le parking de l'huitrière		À compter de ce jour
2024/090	23/02/2024	Arrêté réglementation du stationnement payant Abrogé par arrêté 2024/098 du 27/02/2024	Stationnement payant sur voirie et hors voirie (parcs de stationnement fermés)	Dès publication
2024/091		Occupation temporaire du domaine public à usage commercial -Etal poissonnerie N°6 – M. COMTESSE		
2024/092	23/02/2024	ODP 2024 : LA BELLE ILOISE		
2024/093	23/02/2024	Autorisation installation échafaudage - boulevard Gambetta	Échafaudage installé 45, rue Gambetta, dans le cadre des travaux de réfection de la couverture de l'habitation	Du 26/02 au 29/03/2024
2024/094	23/02/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Commune de Paris (RD78), rampe du Musoir (RD78) et rue l'ancien hôtel de ville	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réhabilitation du collecteur d'eau pluviale situé à l'intersection des rues de la Commune de Paris, de l'Ancien Hôtel de Ville et de la Rampe du Musoir	Du 23/02 à 18h00 au 08/03/2024 à 19h00
2024/095	26/02/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Suzanne	Restriction de la circulation et de stationnement autorisé sur 4 places rue Suzanne afin de permettre à l'entreprise GEDIMAT de livrer du matériel au 61 rue Suzanne	Le 27/02 pendant une heure entre 8h00 et 12h00
2024/096	26/02/2024	Autorisation installation échafaudage rue de la Falaise	Échafaudage installé 4, rue de la Falaise et stationnement autorisé sur 1 place, dans le cadre des travaux réfection de la toiture de l'habitation à l'identique	Du 1er au 30/04/2024
2024/097	28/02/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement esplanade Louis Aragon	Circulation et stationnement interdits esplanade Louis Aragon dans le cadre du festival américain	Du 14 au 17 juin 2024
2024/098	27/02/2024	Arrêté réglementation du stationnement payant Abrogation arrêté 2024/090 du 23/02/2024 Abrogé par arrêté 2024/107 du 01/03/2024	Stationnement payant sur voirie et hors voirie (parcs de stationnement fermés) - Modification du tableau des abonnements	Dès publication
2024/099	28/02/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 16 rue Suzanne afin de permettre l'emménagement d'un habitant	Le 1er/03/2024
2024/100	28/02/2024	Licence de taxi (n°4)		
2024/101	29/02/2024	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour vente au déballage les 15 et 16 juin 2024 esplanade Louis Aragon	Occupation temporaire du domaine public autorisée pour la vente au déballage de l'association "Black Wolf" dans le cadre de la manifestation "Festival américain"	Les 15 et 16 juin 2024
2024/102	01/03/2024	Restriction temporaire de la circulation des piétons rampe Napoléon	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la création d'une canalisation pluviale Rampe Napoléon	Du 11/03 au 12/04/2024 hors week-end et jours fériés
2024/103	01/03/2024	Restriction temporaire de la circulation des piétons et mise en place d'un alternat de circulation pour tous les véhicules quai François 1 ^{er}	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la création d'une canalisation pluviale quai François 1 ^{er}	Du 11/03 au 12/04/2024 hors week-end et jours fériés
2024/104	01/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé 42, rue du Duc de Penthièvre et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de rénovation des chiens assis et des appuis de fenêtres de l'habitation	Du 18 mars au 22/03/2024
2024/105	01/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Julien	Échafaudage installé 43, rue Saint-Julien et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de rénovation du chien assis de l'habitation	Du 11 au 15/03/2024

2024/106	01/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre	Échafaudage installé 53, rue du Duc de Penthièvre et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de réparation du balcon de l'habitation	Du 25 au 29/03/2024
2024/107	01/03/2024	Arrêté réglementation du stationnement payant Abrogation arrêté 2024/098 du 27/02/2024	Stationnement payant sur voirie et hors voirie (parcs de stationnement fermés) - Modification des rues composant la zone C réglementée par le stationnement payant	Dès publication

DÉLIBÉRATIONS

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2024

DÉLIB. 2024/030

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,		
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 20 février 2024 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

5.6 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

INFORMATION EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

Laurent JACQUES rappelle l'obligation de fournir l'état annuel des indemnités des élus et qu'il ne s'agit pas d'une délibération ; par conséquent elle n'est pas mise aux voix.

Le Conseil municipal en prend acte.

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE – AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS

DÉLIB. 2024/031

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVÉL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc		

		VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose

« La Ville du Tréport a opté pour le régime de provisions de droit commun. Il s'agit de provisions semi-budgétaires se traduisant par la mise en réserve auprès du Comptable Public de sommes nécessaires à la couverture de potentiels risques ou charges à venir.

Considérant le dernier tableau des provisions actuellement inscrites, ayant fait l'objet de la délibération n°2023/125 adoptée le 19 décembre 2023,

Considérant les divers investissements prévus en 2024,

Il vous serait proposé :

- **DE PROCÉDER** à une reprise sur provisions pour un montant de **1 156 135,36 €** pour :
 - Des travaux sur le funiculaire : 384 584,36€ ;
 - Des travaux sur le collecteur d'eaux pluviales du quai François 1^{er} et le redimensionnement des réseaux : 771 551€.

La reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations s'effectuera sur l'article budgétaire 7816.

Après reprise de ces provisions, le nouveau tableau des provisions s'établirait ainsi :

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – BÂTIMENTS COMMUNAUX			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2013	75 000,00		
2014	200 000,00		
2015		224 900,00	
2023		50 100,00	
TOTAL	275 000,00	275 000,00	0,00
DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – ÉCOLE LDM			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2021	200 000,00		
2022	1 116 829,00		
TOTAL	1 316 829,00		1 316 829,00
DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS - FUNICULAIRE			

EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2022	441 009,36		
2023		56 425,00	
2024		384 584,36	
TOTAL	441 009,36	441 009,36	0,00
DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS – COLLECTEUR FRANÇOIS 1 ^{er}			
EXERCICE	RÉALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2023	785 551,00		
2023		14 000,00	
2024		771 551,00	
TOTAL	785 551,00	785 551,00	0,00
TOTAL	2 818 389,36	1 501 560,36	1 316 829,00

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VU l'avis de la Commission des Finances du 11 mars 2024,

- **ACCEPTÉ la proposition susmentionnée.**

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

DÉLIB. 2024/032

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
Abstention.s				
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVÉL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;		

Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose :

« Par délibération n°2023/039 du 29 mars 2023, le Conseil Municipal a décidé de gérer, à compter du budget 2023, une partie des projets d'investissements pluriannuels de la ville en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Cette procédure, prévue par les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Considérant que les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers ;

Considérant que le suivi des AP/CP de la Ville du Tréport est réalisé par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57 et que les travaux réalisés en régie, pris en compte dans l'AP/CP, ne ressortent pas sur l'opération ;

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;

Considérant que les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;

Considérant que toute autre modification de ces AP/CP doit également donner lieu à délibération du Conseil Municipal ;

Considérant le dernier tableau des AP/CP, ayant fait l'objet de la délibération n°2023/124 adoptée le 19 décembre 2023,

Considérant les investissements prévus en 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE** des réalisations relatives aux AP/CP de la Ville du Tréport, telles que présentées comme suit :

N° AP	Objet	N° Op° Équipement	Montant AP 31/12/2023	Crédits de paiement (CP)			
				2023	2024	2025	2026
AP 2023-1	Salle Omnisports	381	1 677 040,00 €	332 583,00 €	1 344 457,00 €		
AP 2023-1 – Salle Omnisports – Crédits de paiement							
Montant des CP 2023		Réalisation 2023		Crédits annulés			
332 583,00 €		104 108,37 €		228 474,63 €			

N° AP	Objet	N° Op° Équipement	Montant AP 31/12/2023	Crédits de paiement (CP)			
				2023	2024	2025	2026
AP 2023-2	Église	321	501 837,00 €	301 837,00 €	200 000,00 €		
AP 2023-2 – Église – Crédits de paiement							
Montant des CP 2023		Réalisation 2023		Crédits annulés			
301 837,00 €		100 928,94 €		200 908,06 €			

N° AP	Objet	N° Op° Équipement	Montant AP 31/12/2023	Crédits de paiement (CP)			
				2023	2024	2025	2026
AP 2023-3	Redimensionnement réseau pluvial	408	1 779 209,00 €	89 487,00 €	683 201,00 €	460 032,00 €	546 489,00 €
AP 2023-2 – Redimensionnement réseau pluvial – Crédits de paiement							
Montant des CP 2023		Réalisation 2023		Crédits annulés			
89 487,00 €		35 030,99 €		54 456,01 €			

N° AP	Objet	N° Op° Équipement	Montant AP 31/12/2023	Crédits de paiement (CP)			
				2023	2024	2025	2026
AP 2023-4	Funiculaire	409	400 526,00 €	66 526,00 €	334 000,00 €		
AP 2023-2 – Funiculaire – Crédits de paiement							
Montant des CP 2023		Réalisation 2023		Crédits annulés			
66 526,00 €		0,00 €		66 526,00 €			

- **MODIFIER** les AP n°2023-1, 2023-2, 2023-3 et 2023-4 de la manière suivante :

N° AP	Objet	Montant AP	Crédits de paiement (CP)				
			2023	2024	2025	2026	2027
AP 2023-1 381	Salle Omnisports	1 677 040,00 €	332 583,00 €	1 344 457,00 €			
	Ajustement B.P. 2024	- 160 127,28 €	-228 474,63 €	+ 68 347,35 €			
	Nouveaux montants AP/CP	1 516 912,72 €	104 108,37 €	1 412 804,35 €			
AP 2023-2 321	Église	501 837,00 €	301 837,00 €	200 000,00 €			
	Ajustement B.P. 2024	+ 256 032,26 €	-200 908,06 €	+ 256 940,32 €	+ 200 000,00 €		
	Nouveaux montants AP/CP	757 869,26 €	100 928,94 €	456 940,32 €	200 000,00 €		

AP 2023-3 408	Redimensionnement réseau pluvial	1 779 209,00 €	89 487,00 €	683 201,00 €	460 032,00 €	546 489,00 €	
	Ajustement B.P. 2024	+ 1 364 960,50 €	-54 456,01 €	+ 349 028,51 €	+ 121 305,00 €	+ 134 323,00 €	+ 814 760,00 €
	Nouveaux montants AP/CP	3 144 169,50 €	35 030,99 €	1 032 229,51 €	581 337,00 €	680 812,00 €	814 760,00 €
AP 2023-4 409	Funiculaire	400 526,00 €	66 526,00 €	334 000,00 €			
	Ajustement B.P. 2024	+ 16 133,20 €	-66 526,00 €	+ 82 659,20 €			
	Nouveaux montants AP/CP	416 659,20 €	0,00 €	416 659,20 €			

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 11 mars 2024,

- **DÉCIDE** de modifier le montant des Autorisations de programme n°2023-1, 2023-2, 2023- 3 et 2023-4 et des crédits de paiement relatifs aux exercices 2024 à 2027, comme indiqué ci-dessus.

ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET VILLE

DÉLIB. 2024/033

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,		
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur indique que : « Vu la délibération n°2022/12 en date du 18 octobre 2022 décidant la création d'un service annexe « camping les Boucaniers » au sein du budget principal de la Ville et supprimant l'activité « camping » au sein du budget annexe 207 « aires de camping-cars »,

Vu la délibération n°2023/015 en date du 10 mars 2023 relative à l'affectation des résultats 2022 du budget « Ville du Tréport », autorisant l'intégration d'une partie des résultats 2022 du budget annexe 207 « aires de camping-cars » aux résultats du budget principal de la Ville,

Vu la délibération n°2024/017 en date du 20 février 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 du budget « Ville du Tréport », autorisant que soit différée la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/015 et, pour l'affectation des résultats 2023, actant la prise en compte du résultat constaté au Compte Administratif 2022 du budget « Ville du Tréport » uniquement, sans l'intégration partielle du résultat constaté sur le budget annexe 207 « aires de camping-cars »,

Considérant que les écritures comptables relatives à cette intégration de résultats n'ont pas été passées en totalité dans la comptabilité du Service de Gestion Comptable en 2023,

Considérant cependant que le budget primitif est un document prévisionnel et que le Service de Gestion Comptable a prévu la procédure de régularisation pour la fin du premier semestre 2024,

Considérant l'autorisation accordée, par conséquent, par le Conseiller aux Décideurs Locaux d'anticiper la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/015 avant régularisation à intervenir et, pour le vote du Budget Primitif, de prendre en compte l'intégration partielle du résultat constaté en 2022 sur le budget annexe 207 « aires de camping-cars » dans le budget « Ville du Tréport »,

Considérant le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé en conseil municipal le 20 février 2024 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif « Ville du Tréport » pour l'année 2024 en commission plénière le 11 mars 2024 ;

Conformément à l'instruction comptable M 57 ;

Je vous propose :

- **D'APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif de la Ville du Tréport pour l'année 2024 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 697 895,00 €	18 697 895,00 €
INVESTISSEMENT	9 105 646,00 €	9 105 646,00 €
TOTAL	27 803 541,00 €	27 803 541,00 €

- **DE CHARGER** et de **DONNER au Maire** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2024 ;
- **DE DONNER DÉLÉGATION au Maire** pour réaliser des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte** les propositions susmentionnées.

ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS

DÉLIB. 2024/034

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour Contre Abstention.s	25
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,		
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur indique que :

« Vu la délibération n°2022/12 en date du 18 octobre 2022 décidant la création d'un service annexe « camping les Boucaniers » au sein du budget principal de la Ville et supprimant l'activité « camping » au sein du budget annexe 207 « aires de camping-cars » ;

Vu la délibération n°2023/016 en date du 10 mars 2023 relative à l'affectation des résultats 2022 du budget annexe 207 « aires de camping-cars », autorisant l'intégration d'une partie des résultats 2022 du budget annexe aux résultats du budget principal de la Ville du Tréport ;

Vu la délibération n°2024/018 en date du 20 février 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 du budget « aires de camping-cars », autorisant que soit différée la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/016 et, pour l'affectation des résultats 2023, actant la prise en compte du résultat constaté au Compte Administratif 2022 du budget annexe dans son intégralité, sans intégration partielle du résultat dans le budget principal ;

Considérant que les écritures comptables relatives à cette intégration de résultats n'ont pas été passées en totalité dans la comptabilité du Service de Gestion Comptable en 2023 ;

Considérant cependant que le budget primitif est un document prévisionnel et que le Service de Gestion Comptable a prévu la procédure de régularisation pour la fin du premier semestre 2024 ;

Considérant l'autorisation accordée, par conséquent, par le Conseiller aux Décideurs Locaux d'anticiper la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/016 avant régularisation à intervenir et, pour le vote du Budget Primitif, de prendre en compte l'intégration partielle du résultat constaté en 2022 sur le budget annexe 207 « aires de camping-cars » dans le budget « Ville du Tréport » ;

Considérant le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé en conseil municipal le 20 février 2024 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif « Aires de camping-cars » pour l'année 2024 en commission plénière le 11 mars 2024 ;

Conformément à l'instruction comptable M 4 ;

Je vous propose :

- **D'APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif « Aires de camping-cars » pour l'année 2024 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	563 816,03 €	563 816,03 €
INVESTISSEMENT	388 859,88 €	388 859,88 €
TOTAL	952 675,91 €	952 675,91 €

- **DE CHARGER** et de **DONNER au Maire** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2024. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les propositions susmentionnées.

ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

DÉLIB. 2024/035

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		

Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur indique que :

« Vu la délibération n°2022/12 en date du 18 octobre 2022 décidant la création d'un service annexe « camping les Boucaniers » au sein du budget principal de la Ville et supprimant l'activité « camping » au sein du budget annexe 207 « aires de camping-cars » ;

Vu la délibération n°2023/016 en date du 10 mars 2023 relative à l'affectation des résultats 2022 du budget annexe 207 « aires de camping-cars », autorisant l'intégration d'une partie des résultats 2022 du budget annexe aux résultats du budget principal de la Ville du Tréport ;

Vu la délibération n°2024/018 en date du 20 février 2024 relative à l'affectation des résultats 2023 du budget « aires de camping-cars », autorisant que soit différée la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/016 et, pour l'affectation des résultats 2023, actant la prise en compte du résultat constaté au Compte Administratif 2022 du budget annexe dans son intégralité, sans intégration partielle du résultat dans le budget principal ;

Considérant que les écritures comptables relatives à cette intégration de résultats n'ont pas été passées en totalité dans la comptabilité du Service de Gestion Comptable en 2023 ;

Considérant cependant que le budget primitif est un document prévisionnel et que le Service de Gestion Comptable a prévu la procédure de régularisation pour la fin du premier semestre 2024 ;

Considérant l'autorisation accordée, par conséquent, par le Conseiller aux Décideurs Locaux d'anticiper la mise en application des dispositions de la délibération n°2023/016 avant régularisation à intervenir et, pour le vote du Budget Primitif, de prendre en compte l'intégration partielle du résultat constaté en 2022 sur le budget annexe 207 « aires de camping-cars » dans le budget « Ville du Tréport » ;

Considérant le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé en conseil municipal le 20 février 2024 ;

Considérant la présentation du Budget Primitif « Aires de camping-cars » pour l'année 2024 en commission plénière le 11 mars 2024 ;

Conformément à l'instruction comptable M 4 ;

Je vous propose :

- **D'APPROUVER** l'équilibre du Budget Primitif « Aires de camping-cars » pour l'année 2024 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	563 816,03 €	563 816,03 €
INVESTISSEMENT	388 859,88 €	388 859,88 €
TOTAL	952 675,91 €	952 675,91 €

- **DE CHARGER** et de **DONNER au Maire** tout pouvoir d'exécuter le Budget Primitif 2024. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

7.2 FISCALITÉ

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX 2024

DÉLIB. 2024/036

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOON à M. Cédric MOMPACH ;		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,		
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« Le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale des collectivités territoriales doit intervenir avant le 15 avril de chaque année.

Ce vote s'appuie sur l'état fiscal n°1259 transmis par les services fiscaux de l'État.

Cet état retrace les bases prévisionnelles des impositions directes locales :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB),
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- La taxe d'habitation (TH).

A la suite de la réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation, la commune gardera uniquement la main sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

L'engagement pris de ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pendant toute la durée du mandat a été rappelé le 20 février dernier à l'occasion de la présentation du rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024.

Je vous propose de maintenir en 2024 les taux comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** **51,89 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** **40,87 %**
- **Taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants :** **20,11 %**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE les propositions susmentionnées.**

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DÉLIB. 2024/037

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;
Absents	5	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose

« Le lundi 15 janvier 2024, la Commission des Finances s'est réunie afin d'étudier les propositions de subventions aux associations pour l'année 2024.

Les demandes de subvention ont été examinées afin de vérifier la complétude des dossiers déposés par les associations et de prendre connaissance des montants demandés en tant que :

- Subventions de fonctionnement,
- Subventions dites « conditionnelles » pour une animation ponctuelle précise, qui ne seront versées que lorsque l'animation sera réalisée.

Deux tableaux annexés à la délibération récapitulent l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2024.

Je vous propose donc :

- **D'APPROUVER** les subventions inscrites dans ces 2 tableaux,
- **DE DIRE** que les élus, membres de bureau ou de conseil d'administration d'associations, ne prendront pas part au vote,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à l'article 65748 du budget primitif de la ville,
- **DE PROCÉDER** au versement des subventions de fonctionnement dès le vote du budget primitif,
- **DE PROCÉDER** au versement des subventions dites « conditionnelles » dès lors que l'animation sera réalisée. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après avoir examiné les tableaux joints à la présente, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE les propositions susmentionnées, à la majorité,**
 - Pour l'association Sensation Large : ne prennent pas part au vote : Messieurs Jean-Jacques LOUVEL, Christophe DUCHAUSSOY, Rachid CHELBI et Jean-Luc VINCENT

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	5
	Votants	25
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstentions :		4

- Pour l'association Espace social et culturel l'Ancrage : ne prennent pas part au vote : Madame Christine LAVACRY, Messieurs Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL et Rachid CHELBI

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Procurations	5
	Votants	25
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :
Contre :		0
Abstentions :		4

- Pour l'AST Football : ne prend pas part au vote : Madame Audrey LAVACRY

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		1	

- Pour l'UAST Comité directeur : ne prend pas part au vote : Madame Anne-Marie TRÉPÉ

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		1	

- Pour le Tréport festif : ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-Pierre BOIMARE

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	24
		Contre :	0
Abstention :		1	

- **APPROUVE les propositions susmentionnées, à l'unanimité,**

- Pour les autres subventions :

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	20	
	Procurations	5	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

SUBVENTION AU CCAS 2024

DÉLIB. 2024/038

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER,		

		Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R123-25 du code de l'action sociale et des familles énumérant les recettes du CCAS,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2024,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif,

Considérant que le CCAS met en œuvre la politique sociale de la Ville et qu'au titre de sa mission obligatoire, il se doit de garantir à tous les publics fragilisés un égal accès à la solidarité publique et aux droits sociaux,

Considérant les missions qui lui sont confiées en matière de service d'aide à la personne, pour le maintien des personnes âgées ou vulnérables, à leur domicile,

Considérant que pour accomplir ses missions, le CCAS sollicite l'attribution de subventions d'équilibre pour ses budgets, à hauteur de 212 000€, réparties comme suit :

Budget M22	Service aides à domicile	179 600€
Budget M57	Actions sociales	32 400€

Ces subventions pourraient être réévaluées en cours d'exercice 2024.

Je vous propose donc :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions d'équilibre au CCAS pour les montants suivants :

Budget M22	Service aides à domicile	179 600€
Budget M57	Actions sociales	32 400€

- **DE PRÉVOIR l'inscription des crédits** au budget principal de la Ville, exercice 2024, chapitre 65, article 657363 ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ les propositions susmentionnées.** »

7.10 DIVERS

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX

DÉLIB. 2024/039

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,		
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2024/024 du 20 février 2024, le conseil municipal a procédé à la modification du livret des tarifs communaux à la suite des échanges intervenus en bureau municipal du 08 janvier 2024 ou dans les commissions municipales à propos notamment des tarifs :

- De l'école de musique à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- Des spectacles applicables dès la saison culturelle 2024/2025 ;
- Du marché de Noël pour l'édition 2024 ;
- Du stationnement compte tenu d'une réorganisation du stationnement dans le quartier des Cordiers ;

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération 2024/024 du 20 février 2024 modifiant le livret des tarifs communaux ;

Considérant la nécessité de modifier le périmètre de la zone C réglementée par le stationnement payant, et notamment les rues qui la composent ;

Je vous propose

- **DE FIXER LES TARIFS** applicables aux usagers conformément au livret des tarifs communaux annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que l'effectivité de l'application de ces tarifs est fixée à la date de transmission au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité, sauf mention contraire dûment signalée et matérialisée dans ledit livret ;
- **DE PRENDRE ACTE** que toute modification de tarifs fera l'objet d'une délibération du conseil municipal ;
- **DE PRENDRE ACTE que la présente délibération abroge la délibération 2024/024 du 20 février 2024 ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire** ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

**REMBOURSEMENT FACTURES EDF AU SECOURS POPULAIRE – LOCAUX
SIS 4 BIS RUE DE LA DIGUE**

DÉLIB. 2024/040

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,		
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			

Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE
Rapporteur	Laurent JACQUES

Le rapporteur expose

« La Ville du Tréport met à disposition des locaux au secours populaire français, situés 4 bis rue de la Digue au Tréport.

Les coordonnées bancaires de l'association ont été transmises à EDF par erreur, alors l'association se voit désormais débitée.

En effet, 3 factures lui ont été transmises et leur montant respectif a été prélevé de son compte bancaire : à savoir 46,05€ le 17/10/2023 ; 236,53€ le 18/12/2023 et 662,54€ le 19/02/2024,

Informée de cette situation, la Ville du Tréport souhaite régulariser l'acquittement de ces factures et procéder à un remboursement à l'association.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu les factures EDF des 17/10/2023, 18/12/2023 et 19/02/2024,

Considérant l'intérêt social mené par l'association susmentionnée,

Considérant que la mise à disposition gracieuse des locaux et la prise en charge de leurs coûts de fonctionnement revient à la commune du Tréport,

Je vous propose :

- **DE PROCÉDER** à un remboursement des trois factures débitées au secours populaire français, dont le total s'élève à 945,12€.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** les propositions susmentionnées.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

CONVENTION DE SERVITUDES – PARCELLE AL 81 - ENEDIS

DÉLIB. 2024/041

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER,		

		Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose :

« Le 30 novembre 2010, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir entre la Ville du Tréport et ERDF pour la pose de 2 câbles HTA souterrains sur 252 mètres sur la parcelle cadastrée AL 81 en vue de l'alimentation en tarif vert de la station d'épuration.

Vu la délibération 2010/152 du 30 novembre 2010 autorisant le maire à signer ladite convention ;

Vu la demande de la SCP ROUZEE & SEIGNEUR en date du 24 février 2024 ;

Considérant qu'il convient de signer l'acte authentique devant la SCP ROUZEE & SEIGNEUR annexant une convention de servitudes au profit d'ENEDIS pour la parcelle AL 81 ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique et tout document s'y afférent. »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE la proposition susmentionnée.**

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

DÉLIB. 2024/042

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,		
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« Le 06 juillet 2021, le conseil municipal a approuvé la création de la « Commission de contrôle financier » et désigné 5 membres titulaires et suppléants.

À la suite de la démission volontaire de Mme Sylvie DELÉPINE, conseillère municipale, Mme Corinne MILLIEN, 4^e candidate de la liste « Le Tréport d'abord » est entrée au conseil municipal le 6 février 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2222-1 à R.2222-6 ;

Vu la délibération 2021/068 du 06 juillet 2021 portant création et désignation des membres de la « Commission de contrôle financier » ;

Vu le tableau du conseil municipal établi le 6 février 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la composition de la « Commission de contrôle financier », et notamment les membres titulaire et suppléant élus pour la liste « LE TRÉPORT D'ABORD » ;

Afin de remplacer Madame Sylvie DELÉPINE, membre titulaire et Monsieur Cédric MOMPACH, membre suppléant ;

Les candidatures respectives de M. Cédric MOMPACH et M. Richard DENOUN sont proposées.

Ont obtenu :

M. Cédric MOMPACH 25 voix

M. Richard DENOUN 25 voix

Je vous propose de

- **DÉSIGNER M. Cédric MOMPACH** comme membre titulaire de la « Commission de contrôle financier »,

- **DÉSIGNER M. Richard DENOUN** comme membre suppléant de la « Commission de contrôle financier »,
- **PRENDRE ACTE** que la « Commission de contrôle financier », est ainsi composée de

Président	Représentant du Maire
M Laurent JACQUES	Mme Nathalie VASSEUR
Titulaires	Suppléants
M. Philippe POUSSIER	Mme Chantal MOREL
M. Jean-Jacques LOUVEL	Mme Anne-Marie TRÉPÉ
M. Rachid CHELBI	Mme Mélanie DELGOVE
Mme Christine LAVACRY	M. Jean VENEL
M. Cédric MOMPACH	M. Richard DENOUN

- **DE PRENDRE ACTE** que la présente délibération abroge la délibération n° 2021/068 du 6 juillet 2021 ;
- **D'ACCEPTER** que la Commission de Contrôle Financier soit assistée de :
 - La Direction Générale,
 - La responsable Finances et Marchés Publics,
 - Le comptable du Trésor,
 - Un prestataire extérieur qualifié (expert-comptable) dont la présence serait jugée utile pour analyser les comptes et rédiger le rapport issu de ces contrôles. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

DÉLIB. 2024/043

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
Abstention.s				
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent		

		JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024	
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR	
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE	
Rapporteur	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose

« Le 09 juin 2020, le conseil municipal a désigné les membres de la commission de contrôle des listes électorales conformément à l'article L19 du code électoral.

À la suite de la démission volontaire de Mme Sylvie DELÉPINE, conseillère municipale, il convient de modifier la liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L19 dans sa rédaction au 1^{er} janvier 2019,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la délibération 2020/071 du 09 juin 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales ;

Vu le tableau du conseil municipal établi le 6 février 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la composition de la commission de contrôle des listes électorales, et notamment les membres élus pour la liste « LE TRÉPORT D'ABORD » ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Je vous propose de

- **DÉSIGNER M. MOMPACH Cédric** comme membre de la commission de contrôle des listes électorales ;
- **PRENDRE ACTE** que la « Commission de contrôle des listes électorales », est ainsi composée de
 - M. VENEL Jean ;
 - Mme TRÉPÉ Anne-Marie ;
 - Mme MOREL Chantal ;
 - M. DENOUN Richard ;
 - M. MOMPACH Cédric.
- **DE PRENDRE ACTE** que la présente délibération abroge la délibération n° 2020/071 du 9 juin 2020.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

9.4 VŒUX ET MOTIONS

MOTION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER

DÉLIB. 2024/044

Le mercredi 13 mars 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	25
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	20	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Sylvie HÉLOIR, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH, Mme Corinne MILLIEN,		
Absents ayant donné pouvoir	5	Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à Mme Nathalie VASSEUR ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; Mme Cécile CORPELET à Mme Chantal MOREL ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH ;		
Absents	2	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE,		
Date de la convocation	1 ^{er} mars 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DÉRASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« La Ville du Tréport a été sollicitée par M. le Préfet pour donner son avis dans le cadre d'un débat lancé en novembre dernier par la Commission Nationale du Débat Public. Ce débat a pour but d'interroger sur « la mer en débat » et fait suite à une demande du gouvernement et de RTE. Nous sommes ainsi invités à formuler un avis sur « tout sujet relatif à la mise à jour des documents de planification maritime, au développement de l'éolien en mer et à sa cartographie ».

Ce débat nous donne l'occasion dans un premier temps de saluer le travail réalisé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Dans des situations difficiles, parfois conflictuelles, les membres des différentes CPDP (Commissions Particulières du Débat Public) que nous avons eu

l'occasion de voir à l'œuvre ont toujours fait en sorte de mener à bien leur mission de manière exemplaire en favorisant l'accès à l'information du public, en facilitant sa prise de parole et en dressant du débat une synthèse la plus objective possible.

Malheureusement, force est de constater que le fruit du travail ainsi réalisé est ignoré. Par deux fois, un débat public a été réalisé au Tréport sur un projet de parc éolien face à notre côte. Par deux fois, les acteurs locaux et le public se sont opposés de manière claire, avec des arguments construits et pertinents. Par deux fois leur avis a été totalement ignoré, les décisions étant prises en amont et non remises en cause.

Pour la énième fois aujourd'hui, le conseil municipal du Tréport renouvelle son opposition au développement de parcs éoliens en mer sans l'assentiment des personnes et activités directement concernées par leur impact, à savoir les usagers de la mer et les populations locales représentées par les collectivités.

De manière plus générale, nous nous opposons à toute mesure imposée depuis les plus hautes sphères, au mépris de l'avis et des intérêts des populations locales, d'autant plus lorsqu'elle prétend défendre un intérêt public, alors que le fait est loin d'être démontré.

Le conseil municipal est favorable au mix énergétique et, bien conscient des enjeux environnementaux et des réalités économiques, souhaite le développement des énergies renouvelables, mais cela n'est pas concevable lorsque leur mise en œuvre est contraire aux intérêts publics locaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte la présente motion relative au développement de l'éolien en mer ;**
- **CHARGE M. le Maire** de transmettre cette motion à la CNDP via la plateforme participative accessible en ligne, ainsi qu'au préfet de Seine-Maritime.

M. le Maire fait savoir qu'il s'agit de refuser la création de deux nouveaux parcs éoliens, qui viendraient en plus de l'actuel en cours de réalisation et pénaliseraient davantage la pêche artisanale.

QUESTIONS ORALES

Mme Corinne MILLIEN souhaite revenir sur les propos tenus en ouverture de ce conseil par M. le Maire. Ne pense pas que Mme HENROT nourrisse une quelconque rancœur envers le maire. Fait savoir qu'elle est régulièrement consultée par les habitants afin qu'elle remonte leurs inquiétudes et leurs questions. Affirme que c'est à ce titre que Mme HENROT s'est proposée avec Mme Nathalie BOURGEOIS de prendre en charge la pétition et de la déposer en mairie. Explique que cette pétition a été créée en raison d'une inquiétude générale concernant la modification du stationnement dans les Cordiers pour les habitants. Fait remarquer, pour sa part, que, depuis que les habitants connaissent son statut de conseillère municipale, elle est sollicitée régulièrement. Ajoute que les personnes qui l'interrogent sont aussi bien en résidence principale que propriétaires de meublés de tourisme. Indique que ces derniers sont démunis et ont besoin d'être rassurés et mieux informés. Affirme que ces personnes ne comprennent pas la différence faite entre les résidents et les loueurs. Demande comment cela va se passer pour les propriétaires de plusieurs locations. Rappelle qu'il y a des personnes qui ont interrogé la mairie pour avoir des renseignements et qui sont toujours dans l'attente d'une réponse.

Le Maire fait savoir que le 14 janvier, des courriers informant du changement ont été adressés aux détenteurs de macarons. Ajoute qu'il a reçu une soixantaine de courriers auxquels il s'est attaché à répondre le plus précisément possible. Indique qu'il doit rester 3 ou 4 courriers en suspens dont celui de Mme HENROT qui intervenait en qualité de représentante des meublés de tourisme et des commerçants. Informe avoir interrogé ces derniers. Fait remarquer que les trois quarts ne la connaissent pas. Dans ce cas, n'a pas souhaité l'organisation d'une réunion publique qui risquait de provoquer des conflits et qui n'aurait pas fait avancer le dossier. Explique qu'il a fait le choix de répondre individuellement à l'ensemble des courriers et rencontrer les personnes lors de ses permanences notamment les mardis, dans Le Tréport ou lors des manifestations. Donne l'exemple du salon du chocolat qui a réuni plus de 5 000 personnes, il y a plus de 15 jours. Explique que durant sa présence le vendredi et le samedi, il a passé son temps à répondre aux interrogations. A pu d'ailleurs constater que

les personnes n'avaient pas toujours la bonne information. Note qu'en prenant le temps d'expliquer, la municipalité a réussi à apaiser la situation. Ajoute que certains adjoints ont également reçu des administrés et pour certains en pleurs car il leur avait été dit que leurs enfants ne pourraient plus leur rendre visite ou s'occuper d'eux. Rappelle qu'en 2006, année où le stationnement payant a été mis en place, la Ville comptait une centaine de meublés de tourisme. Explique qu'aujourd'hui, le nombre se porte à plus de 410. Ajoute que le nombre de logements dans le quartier des Cordiers s'élève à 1 051 pour 335 places de stationnement. Explique qu'une solution a dû être trouvée pour permettre aux habitants dudit quartier de pouvoir stationner. Ajoute que depuis 3-4 ans, ces résidents se plaignaient de la situation et demandaient une alternative. Affirme avoir fait le choix de réduire le stationnement pour les personnes en location de meublés de tourisme. A pu observer que les vacanciers du quartier des Cordiers ne déplacent pas leurs véhicules le temps de leur séjour. A donc fait le choix d'appliquer un tarif dissuasif pour inciter les vacanciers à stationner en dehors du quartier et ainsi privilégier le stationnement pour les habitants du quartier. Explique qu'en tant que Maire, il doit prendre des décisions courageuses. Se doutait qu'il y aurait du mécontentement. Rappelle qu'à la mise en place du stationnement payant, en 2006, le Maire s'était fait crever les pneus, les élus en place ont été accablés. Indique qu'à l'heure actuelle, ce sont les habitants des autres quartiers qui demandent à mettre le stationnement payant partout vu l'invasion des touristes qui ne veulent pas payer le stationnement. Donne l'exemple de quelques rues : rues du docteur Pépin, Alexandre Papin, de la Commune de Paris, Saint-Michel, Suzanne, Flandres Dunkerque... Affirme que si la Ville du Tréport veut continuer à évoluer, il faut savoir prendre des décisions courageuses. Profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des conseillers municipaux qui ont été à son écoute et qui ont voté ces tarifs à l'unanimité pour faire avancer le projet. Concernant Mme HENROT, ajoute que ce n'est pas dans son habitude de citer les personnes. Fait savoir que, depuis les élections municipales de 2020, Mme HENROT critique négativement tous les projets réalisés ou évoqués. Rappelle les propos qu'il a tenus sur le perron aux côtés de M. Cédric MOMPACH et le prend à témoin, qu'il voulait une opposition constructive et que tous les élus devaient travailler pour l'ensemble des Tréportais. Souhaite que cela continue dans ce sens. N'a pas envie d'un matraquage sur les réseaux sociaux dès qu'il y a l'évocation d'un projet. Enumère quelques exemples, notamment :

- L'installation d'une antenne. Fait remarquer qu'il n'a pas attendu le post de Mme HENROT pour agir. Indique avoir interrogé les instances et être toujours dans l'attente de réponses ;
- La vente de terrain en vue de la construction d'une résidence de tourisme, affirme avoir lu que c'était la mort du Tréport ;
- Le projet d'un CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) dans le parc Calamel. Craint les remarques.

Estime qu'il faut de la place pour tout le monde. Souhaite que le Tréport vive et avance. Remercie d'ailleurs l'équipe qui œuvre dans ce sens.

Nathalie VASSEUR revient sur les propos tenus précédemment. Indique qu'elle a bien reçu une personne des Cordiers, en pleurs, qui n'avait pas eu les bonnes informations. Met en cause les « on-dit », les posts erronés sur Facebook. Explique que cette personne était désemparée. Indique avoir pris le temps de la recevoir et de la renseigner. Précise que les explications communiquées l'ont rassurée. Revient également sur les différentes sollicitations dont elle et plusieurs autres élus ont fait l'objet à propos de la modification du stationnement dans les Cordiers. Indique qu'à son arrivée au Tréport, il y a 23 ans maintenant, elle résidait rue de la Rade et peut attester que le stationnement dans le quartier y était infernal, notamment le midi, lorsqu'elle rentrait de travailler. Ajoute que les personnes se garaient sur les trottoirs par manque de places. Précise, en plus, qu'à cette époque, il n'y avait pas autant de locations saisonnières qu'aujourd'hui. Rappelle également que les bornes ont été installées dans le quartier pour permettre aux résidents de pouvoir s'y garer sans soucis. Conclut en disant que les élus sont aussi là pour répondre aux questionnements de chacun. Affirme qu'il faut avancer dans l'intérêt de tous.

Rachid CHELBI, pour compléter les propos précédents, rappelle à l'ensemble du public présent et des membres élus que toutes les décisions prises sont basées sur des données, des chiffres. Affirme que M. le Maire ne prend jamais de décisions à l'aveugle. Rajoute que le Maire a besoin qu'une étude soit menée, au préalable. Explique que pour le cas du quartier des Cordiers, il a fallu faire une volumétrie des places existantes, du nombre de rues et des places possibles. Précise que les tarifs pratiqués en France, dans les grandes villes, métropoles et à Paris ont été scrutés afin de déterminer un tarif dissuasif en vue de libérer des places destinées aux habitants du quartier. A propos des meublés, affirme que le modèle économique qui tend à louer à tout va est favorable aux investisseurs mais indique que ça ne doit pas être au détriment de la population. Affirme que c'est ce fil conducteur qui a guidé M. le Maire et la municipalité à trouver quelque chose de juste.

M. le Maire tient à rappeler que la Ville du Tréport traverse une vraie crise du logement qui s'est ajoutée au problème de stationnement et à la montée du Airbnb. Ajoute qu'au vue des statistiques récupérées, a pu constater que certains propriétaires ont créé un réel business au détriment de la population qui n'arrive plus à se loger. Insiste bien sur le fait qu'il ne veut pas chasser le touriste car Le Tréport est une station balnéaire connue et reconnue. Souhaite d'ailleurs que cela perdure. Affirme que la Ville a besoin des touristes car ils permettent aux commerçants de travailler. Indique que la Ville va essayer de développer d'autres logements pour satisfaire la population. Répète que sa porte est toujours ouverte malgré un agenda chargé. Est prêt à recevoir s'il le faut encore du monde pour expliquer les changements. Consent à recevoir individuellement Mme HENROT et Mme BOURGEOIS. Réitère ses propos sur les raisons de ne pas organiser une réunion publique. Fait savoir que ses adjoints sont à même de répondre aux interrogations liées à la modification du stationnement. Pense qu'au sein de l'opposition ou dans la majorité, certains étaient peut-être sceptiques au départ quant au projet de modification du stationnement. Estime qu'avec les explications données, ces mêmes personnes ont adhéré. Ajoute que la configuration du quartier ne permettait pas d'autre alternative. Affirme qu'à l'heure où certains continuent à chercher des problèmes, l'équipe municipale et lui-même œuvrent à trouver des solutions pour le Tréport.

Mme Corinne MILLIEN indique qu'il était important pour elle d'obtenir les informations afin qu'elle puisse expliquer à son tour aux personnes qui la sollicitent les raisons de cette démarche et le mode de fonctionnement et ne pas les induire en erreur. Ajoute qu'elle pourra les orienter vers la mairie pour une prise de rendez-vous, si nécessaire.

Lève la séance à 19h40.

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

